

# CONCOURS AENES et ITRF



# Sommaire

1. Différence entre AENES et ITRF
2. Différence entre concours et examen professionnel
3. Conditions d'éligibilité :
  - ✓ aux examens professionnels
  - ✓ aux concours AENES
  - ✓ aux concours ITRF
4. Type d'épreuves :
  - ✓ aux examens professionnels
  - ✓ aux concours externes
  - ✓ aux concours internes
  - ✓ au recrutement sans concours
5. Calendriers :
  - ✓ aux examens professionnels
  - ✓ aux concours externes
  - ✓ aux concours internes
  - ✓ au recrutement sans concours
6. Préparation et accompagnement individuel :
  - ✓ Documents sources, anaes
  - ✓ Calendrier rétro-actif
  - ✓ Présentation
  - ✓ Dialogue



**UNIVERSITÉ DE  
MONTPELLIER**



# AENES / ITRF

**AENES** \*Personnels d'Administration de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Ces personnels peuvent être indifféremment affectés dans tous les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale, du ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation :

- Etablissements du secondaire – Collèges, Lycées –
- Etablissements du tertiaire – Universités, Ecoles supérieures, Instituts, ... -
- Académies – 25 Académies métropolitaines, 5 académies d'Outre-mer –

## AENES :

[https://ics.utc.fr/parfaire/structure/co/05\\_moyensRessources\\_01\\_gestionRH\\_02\\_BIATSS\\_03\\_AENES.html](https://ics.utc.fr/parfaire/structure/co/05_moyensRessources_01_gestionRH_02_BIATSS_03_AENES.html)

Académies : <https://www.education.gouv.fr/les-regions-academiques-academies-et-services-departementaux-de-l-education-nationale-6557>

**ITRF** \*Ingénieurs et personnels Techniques de Recherche et de Formation

Les emplois d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation sont répartis en 8 branches d'activité professionnelle (B.A.P.), elles-mêmes organisées en familles professionnelles et emplois-types correspondant aux différents métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche.

- Universités
- Grandes Ecoles
- Ecoles et Instituts spécialisés
- Ecoles supérieures d'Art et d'Arts appliqués
- Ecoles nationales supérieures d'Architecture

ITRF : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/presentation-des-metiers-itrf-45951>

Référens III : <https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/referens/?flq=fr>



# Concours / Examen Pro

## Concours = Mode d'accès principal aux corps de la fonction publique

- **Catégorie A** => candidats de **niveau bac+3 et supérieur.**

Fonctions : Direction, encadrement, conception et expertise.

- **Catégorie B** => candidats à **partir du baccalauréat.**

Emplois requérant une technicité particulière.

Fonctions : Encadrement intermédiaire de services, d'ateliers, des services.

- **Catégorie C** => candidats **diplômés de niveau V ou VI : BEP, CAP, etc.) ou sans diplôme.**

Fonctions : Exécution

*NB : Le « recrutement sans concours » est un mode d'accès aux corps d'ADJAENES ou d'ATRF, parallèle aux concours externes et internes.*

AENES : <https://www.education.gouv.fr/recherche/tag/concours-de-recrutement>

ITRF : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/recrutements/itrf>

## Examen professionnel ITRF/AENES = mode d'accès au grade supérieur

**Ce concours est dédié aux agents titulaires désirant atteindre le grade supérieur dans leur corps.**

- Accès au grade IGR Hors classe
- Accès au grade TECH Classe exceptionnelle
- Accès au grade TECH classe supérieure
- Accès au grade ATRF Principal 2<sup>ème</sup> classe

- Accès au grade d'APAE
- Accès au grade SAENES classe supérieure

**Attention ! Du 1<sup>er</sup> octobre au 7 novembre :**

- Accès au grade de SAENES classe exceptionnelle

*NB : L'accès au grade d'ADJAENES principal 2<sup>ème</sup> classe n'existe plus en examen professionnel, il se fait par concours.*

Site Académie de Montpellier : <https://www.ac-montpellier.fr/personnels-administratifs-sociaux-et-de-sante-122348>

Site MESR : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-examens-professionnels-itrf-46464>



# Conditions d'éligibilité

## Examens professionnels ITRF et Examens professionnels ADJAENES

En fonction du grade d'accès, les conditions d'ancienneté dans le corps et le grade actuel exigées varient.

Exemples :

Examen professionnel **SAENES classe exceptionnelle** => justifier d'au moins **1 an d'ancienneté dans le 6e échelon de la classe supérieure** et d'au moins **trois années de services effectifs** dans un corps, cadre d'emplois ou **emploi de catégorie B** ou de même niveau.

Examen professionnel **Technicien classe supérieure** => **au 31 décembre de l'année** au titre de laquelle l'examen professionnel est organisé, justifier **d'au moins le 6ème échelon de la classe normale**, et **d'au moins trois années de services effectifs** dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de **catégorie B** ou de même niveau.

***Ces conditions sont mentionnées sur les sites dédiés en référence sur la diapositive 4***



# Conditions d'éligibilité

## Concours AENES et concours ITRF

En fonction du corps d'accès, les conditions d'ancienneté de service public et/ou dans le corps actuel exigée varient. La situation administrative du candidat est également soumise à conditions.

Exemple :

Concours externe AT RF P2 =>

- conditions générales d'accès à la fonction publique (art. [L321-1](#), [L321-2](#) et [L321-3 du Code général de la fonction publique](#)),
- nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- aucune condition d'âge,
- être titulaire à la date de la première épreuve d'un diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V), c'est à dire CAP, BEP etc. Les candidats non titulaires d'un des diplômes requis peuvent demander une équivalence au titre de leur expérience professionnelle. La demande d'équivalence à remplir est fournie avec le dossier de candidature.

Chacune de ces conditions est requise pour qu'une candidature soit valide.

**Attention : Il importe de vérifier en amont son éligibilité, notamment pour les concours AENES**



# Types d'épreuves

## Examens professionnels

Admissibilité => dossier d'inscription

Admission => épreuve écrite sur cas pratique + épreuve orale

## Concours externes

Admissibilité => dossier d'inscription + épreuve écrite

Admission => épreuve orale

*Les types d'épreuves varient selon le concours*

## Concours internes

Admissibilité => Dossier d'inscription

Accès à l'admission => CV et lettre de motivation

Admission => épreuve orale

*Les types d'épreuves varient selon le concours*

## Recrut. sans

**concours** (ouvert aux candidats sans qualification)

Admissibilité => dossier d'inscription

Admission => épreuve orale

*Uniquement pour accéder au corps d'AT RF*

L'épreuve orale est d'une durée variable selon les concours, débutant par la présentation du candidat (entre 5 à 10 minutes, selon concours).



# Calendriers

Les dates d'ouverture aux candidatures sont publiées sur le bulletin officiel chaque année.

## Examens professionnels

Admissibilité : mars - avril

Admission : septembre – octobre (novembre pour l'IGR hors classe)



**Du 1<sup>er</sup> octobre au 7 novembre : SAENES classe exceptionnelle**

## Concours externes

### ITRF :

Inscriptions : mars – avril

- Cat A :

Admissibilité : juin

Accès à l'admission : septembre

Admission : octobre

- Cat B :

Admissibilité : juin

Accès à l'admission : juin

Admission : juin

- Cat C :

Admissibilité : mai

Accès à l'admission : mai

Admission : juin

### AENES :



Inscriptions : **du 1<sup>er</sup> octobre au 7 novembre** et du 11 février au 13 mars 2025

- Cat A :

Admissibilité : février

Admission : juin

- Cat B :

Admissibilité : mai

Admission : juin

- Cat C :

Admissibilité : mai

Admission : juin

## Concours internes

### ITRF :

Inscriptions : janvier – février et mars - avril

- Cat A :

Admissibilité : fin mai

Accès à l'admission : septembre

Admission : octobre

- Cat B :

Admissibilité : mai

Accès à l'admission : juin

Admission : juin

- Cat C :

Admissibilité : mai

Accès à l'admission : juin

Admission : juin

### AENES :



Inscriptions : **du 1<sup>er</sup> octobre au 7 novembre** et du 11 février au 13 mars 2025

- Cat A :

Admissibilité : février

Admission : juin

- Cat B :

Admissibilité : mai

Admission : juin

- Cat C :

Admissibilité : mai

Admission : juin

## Recrut. sans concours

Inscriptions : avril – mai (sur le site UM)

Pré-sélection : fin mai- début juin

Audition : fin juin – début juillet



UNIVERSITÉ DE  
MONTPELLIER



# Préparation et accompagnement individuel

Le pôle RH GAC – [fds.gestionrh@umontpellier.fr](mailto:fds.gestionrh@umontpellier.fr) – vous accompagne sur demande.

## Documents, annales

Module PARFAIRE en visio :  
<https://ics.utc.fr/parfaire/guide/co/guide.html>

PARFAIRE en pdf :  
[https://concours.univ-lyon1.fr/medias/fichier/guide-parfaire\\_1700045982251-pdf](https://concours.univ-lyon1.fr/medias/fichier/guide-parfaire_1700045982251-pdf)

Annales AENES :  
<https://www.education.gouv.fr/sujets-et-rapports-de-jury-des-concours-administratifs-sociaux-et-de-sante-12416>

Annales ITRF :  
<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/recrutements/itrf>  
<https://concours.univ-lyon1.fr/annales-des-concours>  
[https://toulouse-sgencfdt.fr/WORDPRESS\\_ITRF/](https://toulouse-sgencfdt.fr/WORDPRESS_ITRF/)

## Calendrier rétro-actif

Une fois les axes de révision nécessaires identifiés, calculez à quel rythme vous pourrez réviser.

A partir de ce rythme, fixer un calendrier rétro-actif à partir des épreuves orales. Ce calendrier doit être « souple », fixez des périodes à tenir – ex : nov. à déc. révisions du PARFAIRE, janv. à fév. rédaction de la présentation, ...

Prévoyez une période pour lister les questions qui vous sembleraient difficiles à l'oral et y apporter les réponses adéquates à l'écrit pour pouvoir les réviser.

Favorisez la régularité des horaires de révision, prévoyez des temps de pause pendant vos congés.

## Présentation

Votre présentation devra durer soit 5 minutes, soit 10 minutes, selon le concours.

Démarrez par noter vos idées au fil de l'eau durant une à deux semaines.

Ordonnez ensuite vos idées puis établissez un plan détaillé.

La rédaction complète de votre présentation n'est pas indispensable, vous devez la faire, si vous en ressentez le besoin pour la mémoriser.

Mémoriser le plan détaillé avec des mots clés, peut vous aider à vous présenter de manière plus fluide et naturelle.

## Dialogue

Le dialogue avec le jury qui suit la présentation dure 25 à 35 minutes selon les concours.

La révision des questions « pièges » pour vous aidera à la fois à savoir comment répondre, mais aussi à avoir confiance en vous.

Prévoyez un phrase « acceptable » pour le jury lorsque vous ne connaissez pas la réponse.

Un ou deux oraux blancs pourront être organisés avant l'épreuve, si vous en faites la demande.



# Bonne préparation à vous !



Un grand merci à mes collaborateurs  
Axel et Marine, et à notre Direction  
pour leur confiance.

